

Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes

Pistes d'actions pour la forêt alpine Exemples d'actions concrètes, de projets de territoire répondant aux axes du Schéma Stratégique Forestier

CONTACTS :



**Union Régionale des Associations de
Communes Forestières Rhône-Alpes**

Maison des parcs et de la montagne, 256 rue de la
république 73 000 Chambéry:
Tel : 04.79.60.49.05 - Fax : 04.79.33.38.95
rhonealpes@cofor.eu

**Union Régionale des Associations de Communes
Forestières Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Pavillon du Roy René Valabre
13120 Gardanne
Tel : 04.42.65.43.93 - Fax : 04.42.51.03.88
ofme@ofme.org

PARTENAIRES FINANCIERS



Sommaire :

<u>Le Contrat « Mallarini »</u>	Page 3
<i>Relation transfrontalières, fédération des acteurs, création d'emplois, nouveau débouché bois, contractualisation de l'approvisionnement, produits triés, commercialisation en commun...</i>	
<u>Le Pôle bois du Trièves</u>	Page 5
<i>Moderniser les modes de commercialisation, tri et séchage des bois, soutien de l'activité et de l'emploi, fédération des acteurs, filière du local, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de chaufferie bois...</i>	
<u>Le traitement des rémanents combiné à la gestion pastorale dans la Vésubie</u>	Page 7
<i>Valorisation des rémanents en bois énergie, fréquentation touristique, préservation du paysage, relation avec l'agriculture, préservation de la biodiversité...</i>	
<u>Projet bois énergie France-Italie :</u> <i>Interreg III A Alcotra</i> <i>« INTERBOIS : filière bois énergie, relations transfrontalières</i>	Page 9
<u>Exemples de pistes d'actions</u>	Page 11

Le Contrat « Mallarini »

Relation transfrontalières, fédération des acteurs, création d'emplois, nouveau débouché bois, contractualisation de l'approvisionnement, produits triés, commercialisation en commun...

Le Groupe Mallarini :

Un industriel italien implanté à Mallare (Ligurie), spécialisé dans la production de palettes

- 150 personnes

- 45 millions d'euros de chiffre d'affaire,

Un Contrat d'approvisionnement transfrontalier :

Début 2005, un contrat d'approvisionnement en bois de qualité palette uniquement est signé entre la société MALLARINI et l'Office National des Forêts

Le contrat prévoit la livraison de bois ronds résineux, façonnés et livrés à port de camion sur des parcs de tris définis dans les Alpes afin d'approvisionner la scierie italienne : Mallare (Mallarini).

Le contrat prévoit la mise à disposition :

- Pour l'année 2005, de 6 000m³ de bois, (c'est finalement 10 000m³ qui ont été réalisés)
- Pour 2006, 20 000m³ nécessaires à la scierie de Mallare.
- pour 2007, 30 000m³.
- Et pour 2008 : 40 000m³ + 20 000m³ ceci dans la perspective d'approvisionner la future scierie de St Martin la Porte en plus de l'actuelle scierie Mallare.

Un accord de commercialisation en commun public et privé pour répondre à la demande :

Le volume de bois, qualité palette, à mobiliser pour satisfaire le contrat Mallarini nécessite la multiplication des moyens : indépendamment, les acteurs privés ou publics ne peuvent garantir cet engagement : via un accord de commercialisation en commun entre producteurs public et privé

Intitulé : « déclaration d'intention pour l'amélioration de la commercialisation des bois en région Rhône-Alpes » et signé le 21 juin 2005, les producteurs français ont pu répondre à cette demande italienne.

La société Mallarini ne souhaitant s'adresser qu'à un seul interlocuteur, c'est l'Office National des Forêts, co-signataire de l'accord de commercialisation (aux côtés de : l'Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes, de Centre Régionale de la Propriété Forestière, de l'Union Régionale de la forêt privée et des deux coopératives : COFALP et COFORET) qui a été choisi pour signer le contrat Mallarini, mais les bois proviennent des forêts domaniales, communales et privées.

Un contrat centré au départ sur Rhône-Alpes et qui se développe en associant les Alpes du Sud :

Le contrat d'approvisionnement proposé au départ portait sur un approvisionnement en bois Rhône-alpins livrés à port de camion sur les parcs de tris proche de la frontière pour alimenter la scierie italienne nommé Mallare :

- Les Oeillettes (commune de ST. Martin la Porte, Vallée de la Maurienne, Savoie),
- La Bathie (Commune de la Bathie, entrée de la Vallée de la Maurienne, Savoie),
- Et St Baldoph, (proche de Chambéry, Savoie).

Dès cette première année de contrat, le parc de Veynes, situé dans les Hautes Alpes participe à l'approvisionnement afin de satisfaire les volumes promis à la société Mallarini.

D'ici à 2008, en plus d'approvisionner la scierie Mallare, 40 000m³ devront être mis à disposition pour concrétiser le projet de scierie à St Martin la Porte. Un approvisionnement en provenance des départements 04, 05, et 06 est prévu.

L'émergence d'autres contrats d'approvisionnements en bois d'œuvre : 6 contrats avec des scieurs savoyards en 2006.

Le bois de qualité « palette » fourni dans le cadre du contrat Mallarini est un produit trié. Les coupes de bois effectuées pour honorer le contrat induisent la sortie de bois d'œuvre dans le même temps. L'ensemble de ce bois d'œuvre récolté a donné lieu à d'autres contrats d'approvisionnements conclus avec des scieurs Savoyards Cette première année 2005: 3 contrats représentant 5 000m³ de bois d'œuvre.

Un débouché pour les bois de catégorie D :

Les exploitants forestiers participent à l'approvisionnement du contrat Mallarini, ils ont ainsi la possibilité de commercialiser des bois de catégorie D (bois de moindre qualité) qui, en temps normal trouvent difficilement des débouchés.

Ce contrat Mallarini engendre :

Le projet d'une unité de scierie à St Martin la Porte (73) :

Le Groupe Mallarini voit plus grand :

- Création d'une unité moderne de sciage industriel de 40 000 m³ de grumes
- Productions prévisionnelles : Débit à palette (80%), Charpente courante (20%)
- 10 à 12 millions de chiffre d'affaire sur le site
- 20 emplois au démarrage du projet, 28 emplois à trois ans
- Investissement de l'entreprise : 3,7 à 4,3 millions d'euros pour l'outil de production (hors bâtiment et terrain)

La décision de principe (protocole d'accord) a été acquise le 22 avril 2005 en même temps que la signature du contrat Mallarini.

Un partenariat public privé :

- La communauté de communes de Maurienne Galibier est maître d'ouvrage : Investissement foncier et immobilier de 2,5 M € (avec le soutien du Syndicat des Pays de Maurienne).
- L'entreprise Mallarini : achat des machines, bail sur 15 ans.
- Les communes forestières de la région Rhône Alpes : Apport de la matière première à un prix mutualisé,
- La forêt privée : Apport de la matière première,
- L'Office National des Forêts, gestionnaire de la ressource et de l'approvisionnement

Objectif en terme d'économie forestière et d'environnement

- Un marché annuel de plus de 5,5 millions d'euros pour les collectivités à même de réinvestir dans l'environnement et de garantir la pérennité de la forêt.
- Résorption de 50% des invendus en forêt publique de Rhône Alpes dont le gisement est essentiellement en zone de montagne.
- Accroissement d'environ 12% du volume de bois résineux commercialisé annuellement en forêt publique détenu à 75% par la forêt communale.

Impact forestier

- Nécessite l'exploitation de 150 000 m³ de bois dont :
 - - 100 000 m³ alimenteront directement le projet (120 000 m³ à échéance de deux à trois années)
 - - 50 000 m³ abonderont la filière sciage locale existante
- Apport indirect de 66 000 m³ à la filière énergétique

Impact sur la filière

Induit, à travers la réalisation de coupes de bois résineux de qualité moyenne, la mise sur le marché de produits plus nobles utilisables par la filière locale, pouvant freiner la tendance actuelle d'importation de produits similaires.

Impacts sur le territoire

- 300 emplois directs induits
- Rentabilise un investissement public existant : le parc à bois de la communauté de communes de Maurienne Galibier.
- Participe, en diversifiant son approvisionnement énergétique, au maintien de l'activité de Pêcheiney ElectroMétallurgie (PEM 1250 emplois), qui compte deux sites en Savoie, dont un en Maurienne (150 emplois), un en Tarentaise, et un à Anglefort dans l'Ain.

Le Pôle bois du Trièves

Moderniser les modes de commercialisation, tri et séchage des bois, soutien de l'activité et de l'emploi, fédération des acteurs, filière du local, assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de chaufferie bois

Un projet de développement durable à la dimension du territoire
Une action innovante développée dans le cadre de la charte forestière de territoire

La forêt du Trièves recouvre un tiers du territoire et représente la deuxième activité économique. De plus, sa qualité paysagère et environnementale participe incontestablement à l'attractivité touristique et au cadre de vie des habitants. La préservation, l'entretien et l'exploitation de la forêt représentent donc un enjeu de développement local prioritaire pour ce territoire.

Les collectivités locales du Trièves et le Syndicat d'Aménagement du Trièves souhaitent soutenir ce secteur. Une charte forestière territoriale est engagée afin de rassembler tous les utilisateurs et usagers de la forêt dans le but de concevoir un projet de développement global et durable.

Les réflexions ont débouchés sur un projet de création d'une place de dépôt et de tri du bois dans le Trièves. Ce projet de place de dépôt et de tri des grumes se concrétise sur la commune de Saint Michel Les Portes où le terrain disponible permettra également le stockage de bois déchetés à usage de bois énergie. La place restante pourra être occupée par des projets privés dans le secteur du bois de manière à créer un pôle de compétitivité bois. C'est dans ce contexte que s'inscrit finalement le projet d'installation d'un séchoir à bois...

L'idée de départ :

Mettre en adéquation l'objectif « La forêt » et les buts spécifiques de divers partenaires :

- les collectivités : susciter et accompagner un développement économique respectueux d'une ressource identitaire pour le territoire,
- les propriétaires publics et privés : valoriser leur patrimoine forestier,
- les scieurs : pérenniser leur entreprise en adaptant leur production aux impératifs d'une économie européenne (normes bois sec, concurrence...)

La faisabilité :

- des constats partagés concernant l'importance de la forêt,
- une démarche de sensibilisation auprès des acteurs de la filière avec :
- une étude d'opportunité réalisée avec les professionnels de la filière,
- une étude de faisabilité économique et technique des équipements du pôle bois,
- la concertation avec les partenaires institutionnels pour la faisabilité et le financement.

L'impact sur le territoire :

- 2 800 tonnes de production de plaquettes à 25% d'humidité génèrent :
- 20 emplois directs ou induits sur l'ensemble de la filière,
- 6000m³ de coupes de bois (soit 1/5 des coupes du Trièves),
- 6000m³ de bois correspondent à un chiffre d'affaire en exploitation de 80 000€,
- 243 000€ de CA de valeur ajoutée par le séchage du bois,
- Une réduction des émissions en carbone,
- Un entretien et la valorisation d'une ressource naturelle locale.

Le classement mécanique des bois ronds en Trièves : un pôle d'étude expérimental pour le concept bois des Alpes :

Sur les Alpes, les partenaires de la filière bois ont décidé de se concerter pour aboutir à une démarche de commercialisation des bois issus du territoire alpin en adéquation avec les besoins des marchés régionaux, nationaux, et européen notamment dans la dimension transalpine.

Les Objectifs :

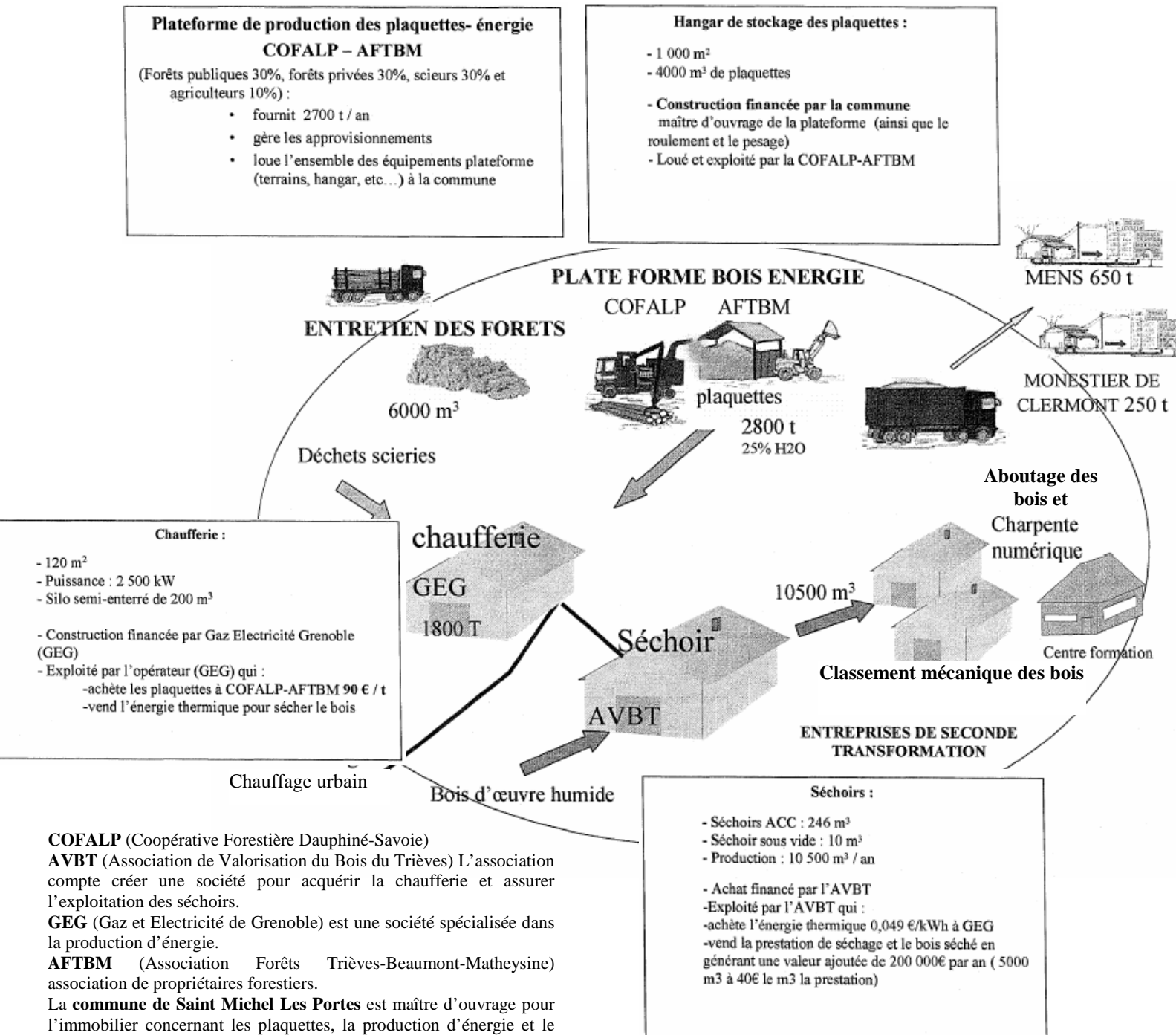
- la valorisation d'une ressource très présente sur le massif alpin (42% du territoire est boisé),
- le redéploiement d'une activité économique et
- le maintien d'une activité rurale, garantissant le développement durable de ce territoire

Un Protocole d'Intention pour la mise en place d'une démarche de commercialisation des produits a été signé le 11 mars 2006. Il s'agit de travailler sur la caractérisation des bois dans la perspective des exigences des

transformateurs, des utilisateurs finaux ou des bureaux d'étude et de proposer des actions clés pour la mise en place du concept **Bois des Alpes** dont :

L'identification des ressources par territoire et par essence en les caractérisant selon les normes de qualité requises (classement par résistance mécanique des bois ronds).

A cet effet, le Trièves, dans le cadre de son projet de Pôle Bois, comme le Vercors, dans le cadre d'une action de sa Charte Forestière, sont essentiels à considérer pour évaluer et faire reconnaître la plus-value des bois du territoire.



COFALP (Coopérative Forestière Dauphiné-Savoie)

AVBT (Association de Valorisation du Bois du Trièves) L'association compte créer une société pour acquérir la chaufferie et assurer l'exploitation des séchoirs.

GEG (Gaz et Electricité de Grenoble) est une société spécialisée dans la production d'énergie.

AFTBM (Association Forêts Trièves-Beaumont-Matheysine) association de propriétaires forestiers.

La **commune de Saint Michel Les Portes** est maître d'ouvrage pour l'immobilier concernant les plaquettes, la production d'énergie et le séchage ; elle est assistée pour l'ensemble du projet par le **Comité d'Expansion Economique du Trièves**.

Le traitement des rémanents combiné à la gestion pastorale dans la Vésubie

Une action démonstrative multifonctionnelle
Une action innovante développée dans le cadre de la charte forestière de territoire

*Valorisation des rémanents en bois énergie, fréquentation touristique,
préservation du paysage, relation avec l'agriculture, préservation de la
biodiversité*

Le site retenu pour les actions à réaliser sur le terrain est original à plus d'un titre, il se situe **en forêt communale** de Belvédère sise sur le territoire de Saint Martin Vésubie, c'est la commune de Lantosque qui jouit du pâturage, et celle de Roquebillière pour les terres de cour.

La parcelle forestière porte une futaie irrégulière d'épicéas avec quelques mélèzes en mélange. Une coupe de 950 m³ de bois doit être exploitée.

Cette parcelle fait aussi partie de l'unité pastorale de Prals qui **accueille un troupeau bovin** pour la période d'estive.

Le site, en haute vallée de la Madone de Fenestre, est un point de **départ de nombreuses randonnées** en montagne dans un environnement prestigieux. Il est donc particulièrement exposé à la fréquentation touristique.

Enfin tout le site est en zone centrale du Parc National du Mercantour, et à ce titre mérite une attention particulière lorsqu'il s'agit d'y mener des actions ayant un impact sur le milieu naturel. Il faut noter également que le site retenu se trouve dans **le site Natura 2000** FR 9301559 'Le Mercantour', qui correspond aux limites du parc national et dont le document d'objectifs préconise des règles de compatibilité entre exploitation forestière et protection des milieux. C'est une référence importante pour l'aspect environnemental du projet.

Idee de départ :

- A l'issue de l'exploitation forestière, le parterre de la coupe est jonché des rémanents qui présentent plusieurs inconvénients.
- Dans ce cas particulier ou l'activité pastorale bovin s'exerce durant une partie de l'été, la présence des branchages, houppiers et résidus de coupe contrarie très sensiblement l'accès à l'herbe par les animaux ainsi que leurs déplacement sur le site.
- Il est nécessaire d'intervenir pour dégager les semis naturels, souvent recouverts par les rémanents. Ce sont ces semis qui assureront la régénération du peuplement forestier.
- La présence des rémanents après une coupe est souvent mal perçue par les utilisateurs de l'espace qui l'assimilent à un « désordre » et estimant que la forêt est 'sale'. Une information est donc nécessaire sur ce site utilisé comme point de départ de nombreuses randonnées.
- En matière environnementale, le site abrite plusieurs habitats naturels originaux dont la présence doit être prise en compte.
- Le Pays de la Vésubie travaille sur la structuration d'une filière Bois Energie.

C'est pourquoi dans une zone aux multiples enjeux il a été décidé de proposer un traitement particulier des rémanents de coupe.

Actions mises en oeuvres :

Les enjeux de ce projet sont multiples et tout l'intérêt du projet repose dans la mise en cohérence des actions permettant de répondre à ces enjeux.

Une fois la parcelle exploitée, le déroulement des actions est le suivant :

1 - Extraction des rémanents et broyage en bord de route.

Il s'agit d'extraire de la zone la plus grande partie des déchets de coupe pour les rassembler en bordure de parcelle où ils seront réduits en plaquettes pour être utilisés sous forme de bois énergie.

La plaquette est récupérée par un camion benne et sera stockée sous abris dans un hangar ventilé.

2- Préservation des milieux.

Sur le site sont répertoriés deux habitats naturels qui sont visés à la Directive européenne Habitats :

Il faut noter également plusieurs zones mouilleuses, qui ne sont pas des habitats naturels au sens de la Directive Habitats mais qui abritent des espèces d'insectes aquatiques particulières à la région du Mercantour. La présence de rémanents sur ces zones peut modifier l'équilibre trophique de ces zones et aboutir à un appauvrissement en espèces.

Ainsi, au titre de la protection de ces différents milieux naturels, il est donc souhaitable que sur ces secteurs, définis avec le concours du parc national du Mercantour, une remise en état soignée après coupe soit entreprise, en particulier sur la base de chantiers manuels.

3- Information par panneau de signalisation pédagogique.

Ce site en est très exposé à la fréquentation touristique.

Les chantiers d'exploitation forestière sont souvent mal vécus par la population locale et par les randonneurs. L'image de saccage des forêts persiste. Des panneaux de ce type avaient été apposés sur un chantier d'exploitation voisin (site de Salèze) et avaient montrés des résultats satisfaisants.

La mise en place d'une signalétique d'information peut permettre de sensibiliser les randonneurs aux nécessités de la gestion forestière.

4- ouverture au pâturage des parcelles exploitées.

Outre l'entretien du paysage et la facilitation du pâturage, il est prévu de protéger des zones de semis permettant un retour progressif à l'état boisé..

5- Evaluation de la qualité de la plaquette obtenue et du coût de valorisation des rémanents.

La plaquette forestière obtenue à l'issue de ce chantier sera stockée sous abris pour réduire le taux d'humidité. Pour déterminer la qualité de la plaquette, plusieurs tests seront nécessaires.

D'autre part, une évaluation du coût lié à la valorisation des rémanents est effectuée. Le but de cette évaluation est de pouvoir présenter un coût pour du combustible prêt à être utilisé dans des chaudières. On s'attend à avoir un coût supérieur à la moyenne de prix de la plaquette forestière mais il ne faut pas négliger l'aspect environnemental (par rapport à la protection des milieux aquatiques) et social (pâturage..).

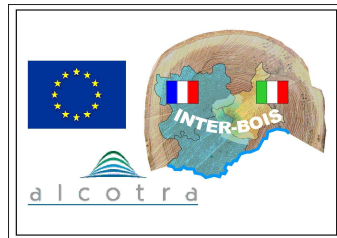
Attentes et impacts sur le territoire :

Une des principale attente réside dans le fait de savoir dans quelle mesure la valorisation en bois énergie des rémanents peut faciliter leur enlèvement en zone de montagne, compte tenu des multiples intérêts que recouvrent, cet enlèvement.

Le cas échéant, la multiplication d'actions de ce type permettra un meilleur entretien du paysage et donc un meilleur attrait touristique du territoire. De même, cela peut conduire à une évolution des mentalités des touristes quant à l'exploitation forestière.



Programme INTERREG III A
Alcotra
Projet Inter-Bois



Le Projet :

Le projet **Inter-Bois** est un projet qui fait partie du programme INTERREG III A 2000 – 2006 ALCOTRA (Alpes Latines Coopération Transfrontalière) et qui a pour but d'améliorer les relations commerciales transfrontalières dans le domaine du bois.

L'origine :

- ralentissement de la croissance économique européenne, en particulier au niveau de l'espace montagnard ;
- déplacement de la production vers des pays où le coût de main d'œuvre est moindre;
- déséquilibres entre la demande et l'offre du bois dus à la tempête de 1999 ;
- développement de la mécanisation forestière qui accentue l'écart entre le coût d'exploitation des peuplements de plaine et ceux de montagne où cette évolution reste très difficile ;

La complémentarité entre la demande provenant de l'industrie de la transformation italienne et l'offre en bois n'est pas convenablement valorisée, faute d'intégration au sein de la filière due à la frontière qui représente une barrière pour la communication.

But : donner des réponses à l'affaiblissement de la filière bois transfrontalière.

L'objectif :

- faciliter les relations entre les opérateurs de la filière.
- rendre le marché plus transparent en terme de connaissance de l'offre et de la demande.
- promouvoir la connaissance des règles européennes et locales sur l'exploitation et la commercialisation du bois.
- faciliter la coopération entre les opérateurs du secteur forêt-bois au moyen de la détermination de synergies et de stratégies de développement commun.

Les Activités :

- Gestion de projet ;
- Analyse des acteurs économiques : annuaire des entreprises françaises et italiennes ;
- Etude du marché : analyse et compréhension des mécanismes commerciaux (analyse des flux) ;
- Définition de stratégies communes à l'échelle transfrontalière : volet transfrontalier du schéma stratégique et livre blanc sur les stratégies économiques ;
- Promotion et divulgation des résultats des travaux : site Internet du projet, bulletin d'information, manuel bilingue d'exploitation et commercialisation du bois.

Résultats attendus :

- Mise en réseau des acteurs et meilleure visibilité interrégionale de la filière bois
- meilleure connaissance des acteurs économiques, des échanges commerciaux, des normes de commercialisation et d'exploitation du bois, des processus de transformation et de fabrication
- facilitation des échanges commerciaux et du transfert d'informations entre institutions
- réalisation d'un « livre blanc » préconisant les stratégies pour renforcer et développer la filière en tenant compte des évolutions des marchés du bois, des thématiques environnementales liées à la gestion forestière, de la certification, de la valorisation du bois pour la production d'énergie et de l'innovation technologique dans l'industrie de transformation.

Conclusion de la réunion de lancement du programme interbois : 27-28 et 29 mars 2006

Données :

Il y a une nécessité de travailler ensemble dans le but de définir une structure pour la base de données des entreprises de la filière (lister les données d'entrées et de sorties de la base de données ainsi que leur classement par catégories).

Rappel des bases de données vues sur les 3 journées :

France	Italie
Enquêtes Annuelles de Branche	Financement Européens
Fichier COFACE / ORT	ISTAT / INTRASTAT
FIBRA	Chambre de Commerce
Données des douanes	Région Piémont

La difficulté va être de trouver une démarche commune aux informations que l'on possède de part et d'autre de la frontière.

Par rapport aux bases de données présentées durant les 3 journées, nous avons conclu qu'il était nécessaire d'obtenir des informations identiques entre la France et l'Italie. Il faudra donc mettre en cohérence les questionnaires d'enquêtes entre la France et l'Italie. Pour cela, il a été décidé de se calquer sur la fiche d'enquête que le SERFOB utilise pour construire ses Enquêtes Annuelles de Branche. Le 25 Avril aura lieu une réunion pour décider des données que nous devons collecter en fonction de celles qui seront à notre disposition. En effet, le SERFOB ne peut diffuser ses données entièrement, il ne pourra pas par exemple nous donner l'effectif et le volume exact par entreprise. Cependant on aura la possibilité d'obtenir certains résultats par tranches (exemple : le nombre d'entreprises qui font entre 2000 et 4000m³ de résineux).

Site Internet :

Dans un mois, la Région Piémont doit prendre une décision sur l'hébergement du site car il y a une nécessité d'être concordant avec les obligations prises pour le projet. Les données doivent être en ligne dans 4 mois, le temps de la mise en œuvre du site. L'interface devra être simple et accessible à la région Piémont, Rhône Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur pour pouvoir intégrer les données au fur et à mesure de l'avancement. Inter-Bois prévoit de réaliser un site Internet qui aura pour but de diffuser les résultats de la coopération : un annuaire des acteurs de la filière pour les deux côtés de la frontière, l'analyse des flux de bois entre les Alpes Françaises et Italiennes, la description du projet, son état d'avancement ainsi que la publication de certains documents. Il a été envisagé de coupler le site Internet pour Inter-Bois et celui qui hébergera l'avancement du schéma stratégique.

Le Schéma Stratégique :

Par rapport au schéma stratégique, cette rencontre a permis d'informer sur :

- L'articulation avec la politique forestière en France ;
- L'importance de l'approche des enjeux forestiers par les « territoires de projet » ;
- Le rôle des élus et la construction de manière ascendante du projet ;
- Le travail au niveau d'une entité géographique cohérente.

L'intérêt pour le Piémont est d'intégrer les acteurs et surtout les élus dans la concertation, car la politique forestière est propre à chaque région en Italie et elle ne prévoit pas de lien avec les acteurs. Il y a donc une volonté de leur part de présenter à leurs élus le schéma stratégique forestier du massif des Alpes afin de recueillir leurs réactions sur ce sujet.

Un projet complémentaire à émerger sur le bois énergie : un voyage d'études entre les Alpes françaises et le Piémont. Que ce soit d'un côté ou de l'autre de la frontière, la filière bois énergie est au début de son organisation. Il s'agit de favoriser les échanges, les expériences de manière à identifier les bonnes pratiques et aller vers une filière adaptée, cohérente des deux côtés de la frontière.

Des pistes d'actions concrètes liées aux spécificités de la forêt alpine

Axe habitat	<p><u>Développer le concept Bois des Alpes</u> (annexe9) :</p> <p style="text-align: center;"><i>« La reconnaissance et la promotion de la qualité du bois alpin et de ses territoires »</i></p> <p>mettre en place une reconnaissance des produits « bois » issus du Massif. (Garantir une provenance et un seuil de résistance mécanique aux utilisateurs) et soutenir des productions spécifiques de la filière : en d'autres termes occuper des niches de marchés préservées sur le plan de la concurrence internationale.</p>
Axe habitat	<p><u>Développer un positionnement fort pour l'utilisation du matériau bois local</u> lors des chantiers de rénovation, et de construction situés en station de ski (fiche 1)</p>
Axe bois produit, bois matériau	<p><u>Favoriser l'émergence d'unités de séchage, de classement des bois</u> (presque inexistante aujourd'hui dans les Alpes) pour fournir des produits adaptés à la demande, (fiche 2).</p>
Axe Forêt et risques naturels bois produit, bois matériau	<p><u>Appuyer l'aide à la mobilisation des bois en zone de montagne</u> <i>« Lever les handicaps qui freinent l'exploitation de la forêt de montagne... une gestion de la forêt alpine en tant qu'ouvrage de protection... »</i></p> <p>En 2005, la mise en place par l'état du financement sur l'aide à l'exploitation (voir arrêté joint en annexe 19) est abondée par des départements (exemples du conseil général de la Savoie), les départements se préoccupent de plus en plus de ces enjeux.</p> <p>Cette aide récente datant de 2005 a fait l'objet d'un premier bilan pour la période, il est prévu qu'elle soit poursuivie pour cette année 2006 :</p> <p>Il y a lieu de considérer un appui sur l'aide à la mobilisation des bois en zone « à risques » et plus globalement en zone difficile par une aide à l'exploitation de la forêt de montagne. Ce besoin est commun à la zone de montagne, il s'exprime de manière prépondérante dans les Alpes.</p> <p>L'Etat s'est engagé pour 2005,2006 sur une action expérimentale (deux ans) qui doit maintenant s'inscrire dans la durée, et doit pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires au-delà de l'année 2006.</p>
Axe Forêt et risques naturels bois produit, bois matériau bois énergie	<p><u>Aider et favoriser les entreprises de débardage par câble</u></p> <p>Atteindre des peuplements forestiers inaccessibles actuellement, valoriser plus de bois alpin, éviter la capitalisation des volumes sur pied et ainsi contribuer à la stabilité des peuplements : facteur essentiel pour limiter les risques naturels</p> <p>Egalement, par la technique « câble », permettre la sortie d'arbres entiers et donc la valorisation des sous-produits (branches, parties des grumes abîmées) via la filière bois énergie</p>